

# Bulletin d'inscription

## \* Stage

Titre : .pCon.planner  Niveau 1  Niveau 2.....

Date : ..... Lieu : .....

Prix HT .....€ + TVA (taux en vigueur\*) Prix TTC .....€

## \* Responsable de l'inscription

Société : ..... N° Siret : .....

 M.  Mme  Mlle Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Téléphone : .....

Mail : .....

Adresse : .....

## \* Participants

Nom	Prénom	Poste occupé	@

## \* Facturation

 Ci-joint un chèque de ..... € à l'ordre d' Easterngraphics SAS Le règlement sera effectué par un OPCA (Subrogation) Paiement à réception de facture

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions de générales de ventes figurant au verso de ce bulletin

**\* Cachet Entreprise****\* Signature**

## 1. PRÉSENTATION

EasternGraphics France, 5 rue Pizay 69001 LYON est un organisme de formation professionnelle, qui développe et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprises.

## 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV formation") s'appliquent à toutes les Offres de prestation de formation relatives à des commandes passées auprès d'EasternGraphics France par tout client professionnel (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV formation. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'EasternGraphics France, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'EasternGraphics France ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'EasternGraphics France, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## 3. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

### 3.1 Formations interentreprises

#### 3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, réalisées dans les locaux d'EasternGraphics France ou des locaux mis à disposition par ses soins.

#### 3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre d'EasternGraphics France SAS.

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

#### 3.1.3 Remplacement d'un participant

EasternGraphics France offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit d'EasternGraphics France.

#### 4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, EasternGraphics France se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

### 3.2 Formations intra-entreprise

#### 3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprises développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

#### 3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par EasternGraphics France. Sauf disposition contraire dans la proposition EasternGraphics France, un acompte minimum de 20% du coût total de la formation sera versé par le Client.

## 4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

### 4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

### 4.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à EasternGraphics France. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par EasternGraphics France au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à EasternGraphics France au premier jour de la formation, EasternGraphics France se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

### 4.3 Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre EasternGraphics France et le Client et sont arrêtées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué avant la session : aucune indemnité.

- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client

- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

### 4.4 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par EasternGraphics France sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par EasternGraphics France d'un bon de commande signé par représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par EasternGraphics France à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

### 4.2. Facturation – Règlement

#### 4.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

#### 4.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la date de la facture ;

- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;

- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

### 4.3. Limitations de responsabilité d'EasternGraphics France

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'EasternGraphics France est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité d'EasternGraphics France est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité d'EasternGraphics France ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

### 4.4. Force majeure

EasternGraphics France ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à EasternGraphics France, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EasternGraphics France.

### 4.5. Propriété intellectuelle

EasternGraphics France est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par EasternGraphics France pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'EasternGraphics France. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès d'EasternGraphics France. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, EasternGraphics France demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

### 4.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise au Client. EasternGraphics France s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

### 4.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par EasternGraphics France comme client de ses offres de services, aux frais d'EasternGraphics France. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 4.5, EasternGraphics France peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion professionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### 4.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par EasternGraphics France aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;

- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à EasternGraphics France.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. EasternGraphics France conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

### 4.9. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et EasternGraphics France à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution amiable, et, à défaut, le règlement sera du ressort du TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON.